Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 2 septembre 2019

Hausse des frais de fourrière à partir du 1er septembre 2019

C’est la rentrée ! Parmi les augmentations, notons celle des tarifs maxima des frais de fourrière depuis le 1er septembre 2019.

L'augmentation concerne les voitures particulières.

Les frais d'enlèvement grimpent **de 119,20 euros à 120,18 euros.**

Les frais de garde journalière passent **de 6,31 euros à 6,36 euros.**

La hausse s'applique sur le territoire national, à l'exception des villes les plus importantes (Paris, Lyon et Marseille) qui sont, elles, soumises à une tarification spéciale et plus onéreuse (arrêté du 28 novembre 2003).

Référence:

Arrêté du 2 août 2019 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles